

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 2 È 3 D'OTTOBRE DI U 2025

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025

N° 2025/O2/058

**Question orale déposée par Mme Juliette PONZEVERA
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : EXPERIMENTATION CONSIGNES DU VERRE

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 12 juin 2025, une expérimentation a été lancée dans les régions de Bretagne, Pays-de-la-Loire, de Normandie et des Hauts-de-France - concernant la mise en place de la consigne pour les emballages en verre.

Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire adoptée en 2020, vise à encourager le réemploi des contenants et à réduire la production de déchets, dans une logique de préservation des ressources.

La Corse dispose, à cet égard, de caractéristiques favorables : elle abrite trois sources d'eaux minérales embouteillées, une filière brassicole en développement, et une viticulture organisée, utilisant pour partie des contenants adaptés au réemploi. Par ailleurs, la question du traitement des déchets reste un enjeu structurant pour notre territoire.

Dans ce contexte, ma question est la suivante :

Le Conseil exécutif de Corse envisage-t-il d'engager une réflexion en vue de l'intégration de la Corse dans ce dispositif de consigne en verre, que ce soit dans le cadre d'une extension de l'expérimentation actuelle ou de sa future généralisation ?

Et dans cette perspective, des échanges ont-ils été amorcés avec les professionnels des secteurs concernés (eaux, bières, vins), les enseignes de la grande distribution, ainsi qu'avec les services de l'État, pour évaluer les conditions de faisabilité, les soutiens mobilisables et les retombées potentielles de cette démarche sur les plans économique et environnemental ?

Je vous remercie.